

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

4 NOVEMBRE 2024

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**visant à mettre en place une stratégie globale de réparation  
des pertes engendrées par la fièvre catarrhale \***

déposée par

M. Fontaine, Mme Hanus, M. Spies et Mme Morreale

## RAPPORT

présenté au nom de la Commission de l'agriculture,  
de la nature et de la ruralité

par

M. Evrard

# SOMMAIRE

|  |   |
|--|---|
| I. Résumé.....   | 3 |
| II. Procédure .....  | 3 |
| III. Exposé de M. Fontaine, co-auteur de la proposition de résolution..... | 3 |
| IV. Discussion générale .....  | 4 |
| V. Vote sur l'ensemble.....  | 7 |
| VI. Rapport.....   | 7 |

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions ainsi que les enregistrements audiovisuels de la réunion qui sont découpés en podcasts. Ils sont consultables via le lien suivant : <https://parlwal.be/3O0hYkr>.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité a examiné la proposition de résolution visant à mettre en place une stratégie globale de réparation des pertes engendrées par la fièvre catarrhale, déposée par M. Fontaine, Mme Hanus, M. Spies et Mme Morreale (Doc. 67 (2024-2025) – N° 1).

## I. RÉSUMÉ

La présence du virus de la fièvre catarrhale a été détectée en Belgique dès octobre 2023 et il convient de faire face à cette situation qui impacte actuellement plus de 1 200 exploitations wallonnes. La présente proposition de résolution vise, d'une part, à mettre en place un plan spécifique de soutien aux éleveurs et, d'autre part, à défendre les intérêts de la Wallonie face au Gouvernement fédéral.

Par 6 voix contre 4, votre Commission ne recommande pas l'adoption de cette proposition de résolution par l'assemblée.

L'un des auteurs de la proposition de résolution a souhaité que celle-ci soit portée à l'ordre du jour de la séance plénière.

## II. PROCÉDURE

En date du 3 octobre 2024, M. Fontaine, Mme Hanus, M. Spies et Mme Morreale ont déposé une proposition de résolution visant à mettre en place une stratégie globale de réparation des pertes engendrées par la fièvre catarrhale (Doc. 67 (2024-2025) – N° 1).

Elle a été prise en considération et envoyée en Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité le 16 octobre 2024.

La Commission s'est réunie le 4 novembre 2024.

Ont participé aux travaux : Mme Ammi (Art. 47.4), MM. Dardenne, Dewez (Président), Evrard (Rapporteur), Fontaine, Mme Hanus, MM. Huberty, Jacob, Spies, Wahl.

Ont assisté aux travaux : Mmes Goffinet, Jacqmin. Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité.

## III. EXPOSÉ DE M. FONTAINE, CO-AUTEUR DE LA PROPOSITION DE RÉOLUTION

**M. Fontaine** entame son intervention en rappelant la genèse du dossier. Il estime que la responsabilité politique du Gouvernement wallon est triple. Le Gouvernement doit mettre en place une stratégie spécifique de soutien socio-économique aux éleveurs touchés. Il doit aussi s'assurer du soutien psychosocial aux éleveurs dont les troupeaux sont touchés par la fièvre catarrhale et plus généralement défendre les intérêts de la Wallonie. L'orateur estime que le Ministre fédéral de l'Agriculture a failli dans sa mission puisqu'il n'y a quasi aucune mesure d'accompagnement mise en oeuvre alors que la crise était gérable avec plus d'anticipation. Le commissaire déplore qu'il n'y a eu quasi aucune infor-

mation vers le secteur. S'il est nécessaire actuellement de mobiliser des millions d'euros du budget wallon, c'est par la faute du Ministre fédéral. L'ensemble des organisations agricoles et le Collège des producteurs ont aussi dénoncé son inaction.

Le commissaire informe les membres que le député fédéral Patrick Prévot a déposé un texte similaire à la proposition de résolution à l'examen à la Chambre des représentants.

Il développe ensuite les principaux axes de la proposition.

Concernant le rôle direct de soutien de la Wallonie aux agriculteurs, le Gouvernement wallon va, à la faveur du premier feuillet d'ajustement budgétaire, dégager une enveloppe de 17,5 millions d'euros. L'orateur estime ce montant insuffisant et demande à Mme la Ministre quels seront les moyens de soutien mis en place en 2025. En effet, lors de la crise précédente, l'Université de Liège (ULg) avait estimé l'impact à 30 millions d'euros. Le variant actuel est plus virulent et l'impact sera donc plus élevé. Il est aussi demandé si le plan d'actions se limite à une prime par animal ou si d'autres types d'interventions sont envisagées, comme celles proposées dans la proposition de résolution.

Concernant ce volet, l'intervenant observe que les élevages de caprins sont moins touchés que les moutons. Toutefois, la perte de production de lait de chèvre est une réalité. Le commissaire demande si des mesures de soutien sont aussi prévues pour ces élevages spécifiques.

Des explications sont aussi attendues à propos du soutien psychosocial des agriculteurs et des initiatives d'Agricall. Il est demandé à cet égard si une mission spécifique sera confiée à Agricall dans le cadre de cette crise car il est urgent d'agir.

Le commissaire fustige aussi l'annonce d'une campagne obligatoire de vaccination à charge des éleveurs eux-mêmes.

À partir du moment où le virus a été détecté, une limitation de sa propagation aurait été possible en agissant mieux et plus rapidement d'après le commissaire. Dans quelques semaines, la majorité demandera au Groupe PS de soutenir un effort budgétaire à hauteur de 17,5 millions d'euros mais il ne faudrait pas oublier où sont les responsabilités.

Le Groupe PS peut soutenir la vaccination obligatoire afin de limiter la circulation du virus mais à condition de garantir la gratuité, que les doses de vaccins soient disponibles et en suffisance et que les vétérinaires puissent les administrer. À ce stade, il semble que les doses ne sont pas disponibles ou pas en totalité pour une vaccination de masse. Le cas échéant, il faudra peut-être faire un choix entre les élevages professionnels et ceux qualifiés « d'amateurs ». Il faudrait aussi éviter que les agriculteurs n'administrent eux-mêmes les doses.

Enfin, le commissaire appelle à la vigilance car ce genre de maladie risque de se multiplier et il ne faudrait pas que les mêmes erreurs reproduisent les mêmes conséquences.

## IV. DISCUSSION GÉNÉRALE

### 1. Questions et observations des membres

**M. Wahl** explique que la proposition de résolution à l'examen lui pose problème étant donné que les demandes adressées au Gouvernement wallon dépendent pour l'essentiel de la compétence du Ministre fédéral et non régional de l'Agriculture. Il salue dès lors le fait que le Groupe PS ait déposé un texte identique au Fédéral via l'intermédiaire du député Patrick Prévot car cela permettra au Ministre Clarinval de répondre directement aux questions posées à la Ministre Dalcq.

La proposition à l'examen demande au Gouvernement wallon d'interpeller le Fédéral mais cela a déjà été fait puisque la Ministre Dalcq a provoqué une réunion à propos de la fièvre catarrhale et de la problématique de la vaccination avec la Flandre et avec le Gouvernement fédéral le 7 octobre 2024.

En ce qui concerne la vaccination, le Ministre Clarinval a autorisé les éleveurs à procéder eux-mêmes à cette vaccination dans un souci d'économie.

L'orateur insiste sur la rapidité de réaction du Gouvernement wallon qui a débloqué rapidement 17,5 millions d'euros et rappelle que les éleveurs ont déjà été appelés à déclarer leurs dommages. En outre, les indemnités vont pouvoir intervenir dans des délais rapides puisqu'il est question du 15 décembre 2024. Il tient aussi à souligner que la Flandre ne s'est pas inscrite dans ce type de mécanisme d'indemnisation pour

des raisons budgétaires tandis que la Wallonie va le faire.

La Ministre Dalcq a pu s'entretenir avec les différents organismes liés au dossier : les syndicats agricoles et aussi la Commission européenne qui a validé la demande de la Wallonie de préserver les aides couplées pour les animaux morts avant la date minimale réglementaire de détention dans l'exploitation agricole. En outre, une analyse en vue d'introduire une exonération des cotisations des éleveurs à l'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité (APAQ-W) est en cours.

En ce qui concerne le soutien psychosocial, qui est très important pour les agriculteurs pendant cette crise, Mme la Ministre a eu des contacts avec Agricall pour examiner la question.

Le commissaire en conclut que le Gouvernement wallon a agi avec célérité tout en indiquant qu'il reste des mesures à prendre au niveau du Fédéral par le Ministre Clarinval.

**M. Huberty** indique que le secteur agricole connaît malheureusement à nouveau des moments difficiles et une année compliquée, tant au niveau des productions que des prix de vente de celles-ci sur les marchés. Les agriculteurs sont dans l'attente d'actions des autorités publiques.

1 500 exploitations sont touchées par la maladie de la langue bleue.

Le Groupe Les Engagés s'est inquiété des conséquences de la résurgence de cette maladie dès l'automne 2023 pour le secteur de l'élevage et a plaidé pour des mesures du soutien.

Le Groupe se réjouit dès lors de l'annonce récente par le Gouvernement d'une enveloppe de 17,5 millions d'euros en soutien aux agriculteurs. Il rappelle que la Flandre n'a pas prévu un tel soutien pour des raisons budgétaires.

Il apparaît dès lors que, d'une part, les demandes les plus urgentes adressées par les auteurs de la présente proposition de résolution aux autorités wallonnes sont rencontrées au travers de l'enveloppe dégagée par le Gouvernement et, d'autre part, les demandes adressées au Gouvernement fédéral risquent de ne pas rencontrer l'objectif espéré. En effet, celui-ci se trouvant en affaires courantes, il sera difficile à ses représentants au Comité de concertation de prendre des engagements.

Par contre, il serait loisible aux ministres toujours en fonction, notamment M. Dermagne, Ministre de l'Économie et du Travail, de mettre ce point à l'ordre du jour d'un Conseil des ministres ou d'un Conseil des ministres restreint (Kern).

Le commissaire demande ensuite à Mme la Ministre de dresser un état de la situation actuelle de la propagation de la maladie en Wallonie.

Des précisions sont demandées concernant un premier cas de nouveau variant FCO 12 qui aurait été détecté à Faulx-les-Tombes.

L'orateur indique qu'afin de pouvoir bénéficier de l'aide mise en place par les autorités régionales, les éleveurs étaient invités à rentrer leur demande pour le 31 octobre pour un versement des aides avant la fin de l'année. Le commissaire demande des précisions à ce sujet et en particulier au sujet du nombre de demandes introduites.

Le commissaire souhaite aussi des explications au sujet de la quarantaine d'élevages caprins qui ne pourraient pas bénéficier de l'aide car ils ne sont pas inscrits dans le régime des aides couplées. Les élevages de moins de 30 brebis ne seraient pas non plus éligibles.

Par ailleurs, l'obligation pour l'agriculteur de démontrer qu'il ne dépasse pas le plafond des aides *de minimis* de 20 000 euros sur une période de trois ans suscite elle aussi des inquiétudes. Il est suggéré par l'intervenant qu'une base de données pour chaque exploitation soit mise en place afin de faciliter ce contrôle.

Le Ministre fédéral de l'Agriculture a notifié récemment l'obligation de vaccination du secteur ovin et bovin contre les divers sérotypes à partir de 2025. La charge de cette vaccination demeure cependant totalement à la charge des éleveurs, ce qui est perçu comme un véritable coup dur pour le secteur. Des précisions sont attendues ainsi que concernant le déblocage de la réserve de crise agricole au niveau européen.

Le commissaire relève que la suppression de l'obligation des tests PCR depuis septembre 2024 empêche la cartographie de la maladie compliquant ainsi la gestion et les efforts de prévention des éleveurs. Il est demandé à Mme la Ministre si une cartographie wallonne de la maladie est dès lors envisagée et si elle envisage la création d'un réseau de surveillance des exploitations à l'aide des pièges à culicoïdes en vue d'établir cette cartographie.

## 2. Point de vue du Gouvernement

**Mme la Ministre** esquisse l'état de la situation. A la fin du mois de septembre 2024, le niveau de la mortalité, observé par Rendac, l'entreprise qui réalise la collecte des cadavres, est redescendu au niveau d'avant l'épidémie, ce qui témoigne que la phase dure de l'épidémie était passée. En effet, depuis la suppression de l'obligation de faire diagnostiquer son exploitation évoquée par M. Huberty, le suivi des cas n'est plus possible comme auparavant.

Par rapport à la FCO 12, l'intervenante indique que son administration est en contact avec l'administration fédérale et qu'elle va demander un état de la situation plus précis par rapport à ce variant.

Au niveau du délai d'indemnisation, l'intervenante explique que le mécanisme a été annoncé début octobre et la date butoir du 31 octobre 2024 était vraiment une obligation pour que les indemnisations soient versées au mois de décembre, comme souhaité par les agriculteurs.

Concernant les situations particulières des caprins et du seuil de 30 brebis, une évaluation des situations particulières et qui n'ont pas été envisagées par le mécanisme d'aides est prévue.

Par rapport à la vaccination, Mme la Ministre renvoie au niveau du Fédéral qui est compétent.

La demande de déblocage de la réserve de crise agricole européenne a été faite à la Commission européenne qui a répondu qu'elle allait étudier la question et qu'elle reviendrait vers le Gouvernement wallon.

L'oratrice dresse ensuite un inventaire de tout ce qu'elle a réalisé ces derniers mois dans le cadre de la gestion de cette crise, sans être exhaustive. Elle a consulté le secteur, les organisations agricoles, le collègue des producteurs, etc. Elle a mis en place le mécanisme d'indemnisation précité. Elle a aussi organisé une réunion tripartite avec le niveau fédéral et le niveau flamand pour coordonner les actions par rapport à cette maladie.

Au niveau des subsides de la Politique agricole commune, elle a tout mis en oeuvre pour que ce cas de force majeure, puisque la maladie de la langue bleue est un cas de force majeure, n'impacte pas les subsides reçus étant donné que des mesures pourraient être compromises en fonction du nombre de bêtes, mais le cas de force majeure est pris en compte.

Un travail est aussi en cours afin de déterminer comment supprimer les cotisations de l'APAQ-W.

Concernant le soutien psychosocial, l'intervenante a eu une rencontre avec Agricall qui lui a présenté la situation qu'elle vivait, le nombre d'appels qui avaient augmenté, etc. L'avenir d'Agricall, ses besoins et missions ont été abordés afin qu'elle continue à faire face et à répondre à ses missions.

Pour l'avenir, le Gouvernement wallon va travailler avec le niveau fédéral à la mise en place de systèmes de piégeage d'insectes, etc. afin de détecter très vite une maladie et disposer rapidement des moyens de vaccination et des outils pour y faire face.

### 3. Réponses d'un des auteurs

**M. Fontaine** tient à préciser que par cette proposition de résolution, le Groupe PS ne critique pas les actions entreprises par le Gouvernement wallon mais il souhaite aller plus loin.

La suppression susmentionnée des cotisations à l'APAQ-W est une bonne chose mais la proposition de résolution va plus loin en prévoyant l'octroi d'aides exceptionnelles, avec un plafonnement de 15 000 euros, soit 1 000 euros par tête.

La proposition va aussi plus loin que les actions envisagées par le Gouvernement car elle propose également une campagne de vaccination hivernale, des aides de trésorerie et des crédits de soudure.

Enfin, le commissaire dénonce à nouveau l'inaction du Gouvernement fédéral qui impacte directement le niveau régional. Il y a en effet un impact sur le budget régional par manque d'anticipation du niveau fédéral.

### 4. Répliques des membres

**M. Wahl** comprend les réserves de Mme la Ministre en ce qui concerne des questions qui lui sont posées alors qu'elles relèvent des compétences fédérales.

Il comprend que le Groupe PS souhaite aller plus loin mais il tient à rappeler que le Gouvernement wallon fait déjà beaucoup pour soutenir les agriculteurs même si d'autres mesures pourraient s'avérer nécessaires dans le futur. Il prend note que M. Fontaine ne reproche rien à Mme la Ministre Dalcq et rappelle que M. Clarinval apportera les réponses nécessaires.

Le Gouvernement doit analyser avec responsabilité les demandes reprises dans la proposition de résolution et évaluer ce qui est envisageable ou non. Le commissaire demeure néanmoins persuadé que tout sera fait pour répondre le mieux possible aux demandes formulées.

**M. Huberty** salue la réactivité et l'ouverture dont fait preuve Mme la Ministre pour trouver des solutions pour les éleveurs qui n'en bénéficient pas encore à ce stade. Il invite Mme la Ministre à poursuivre les contacts avec le secteur pour répondre au plus vite aux difficultés rencontrées et également à plaider au niveau fédéral, dans les limites de la répartition des compétences.

Le commissaire soutient également la suggestion évoquée par Mme la Ministre concernant le piégeage des insectes.

### 5. Réponses complémentaires d'un des auteurs

**M. Fontaine** ajoute qu'il ne trouve pas anormal qu'un député puisse poser des questions et, le cas échéant, demander de saisir le Comité de concertation, qui est l'organe de concertation au niveau fédéral avec les Régions. Il rappelle enfin que ce qui est proposé dans la proposition de résolution est exactement ce qui a été fait par un Gouvernement PS-cdH en 2010 lors d'une précédente crise agricole du même type.

## V. VOTE SUR L'ENSEMBLE

Par 6 voix contre 4, la Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité ne recommande pas l'adoption de la proposition de résolution par l'assemblée plénière.

L'un des auteurs de la proposition de résolution a souhaité que celle-ci soit portée à l'ordre du jour de la séance plénière.

## VI. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,  
Y. EVRARD

Le Président,  
A. DEWEZ